Titre à Finalité Professionnelle
Opérateur(trice) Spécialisé(e) de VidéoProtection

OSVP

PROGRAMME OFFICIEL

2023 - 2024

Titre de niveau 4 – Fiche RNCP et Code CPF en attente d'enregistrement par France Compétences

Groupement Professionnel de Formation des Métiers de Sécurité Electronique

GPMSE FORMATION – SASU

17 rue de l'Amiral Hamelin 75116 Paris - Tél : 01.45.05.71.71 – Email : secretariat@gpmse.com

www.gpmse.com

Version mise à jour le 12 janvier 2023

INTRODUCTION

- La **vidéoprotection** s'exerce dans des lieux publics ou Espaces Ouverts au Public (EOP)au sein de locaux sécurisés. Dans l'espace public, l'activité de **vidéoprotection** s'exerce au sein de centre de supervision urbain(CSU). Dans les EOP, l'activité s'exerce au sein d'un poste central de sécurité dont l'exploitation peut être opérationnelle 24/24h ou dépendre d'une organisation propre. Grâce au système de gestion qu'il (elle) exploite et analyse les images, en temps réel ou en temps différé, pour déceler des situations d'anormalités (incivilités, malveillances, agressions, comportements terroristes, assistance aux personnes, mouvements de foules).

- Il (elle) dispose de moyens de communication adaptés. Il (elle) est habilité à alerter les forces d'intervention publiques ou privées. il (elle) peut être aussi amené(e) à gérer dans le même temps plusieurs actions simultanées. Il (elle) veille aussi au bon fonctionnement des installations et rend compte.

- Bien que les activités de **vidéoprotection** et de télésurveillance aient beaucoup de dénominateurs communs dans leur mission, ils se différencient par la finalité d'application du champ réglementaire. L'opérateur (trice) de télésurveillance exerce son activité dans une enceinte sécurisée, applique des procédures, coordonne les moyens tandis que l'opérateur de **vidéoprotection** est en mesure de procéder à des opérations d'investigation et prédictives.

- L'opérateur de **vidéoprotection** exerce son activité dans une enceinte sécurisée appartenant à des lieux identifiés, dont il a la parfaite connaissance. Dans les 2 cas, les opérateurs(trices) alertent et doivent rendre compte des situations d'urgence. Ils sont soumis au devoir de réserve et de confidentialité. Généralement, en **vidéoprotection** plus qu'en vidéosurveillance, le volume de caméras disposées dans les lieux à protéger est très important. Dans les 2 cas, il (elle) utilise des moyens de surveillance électroniques ainsi que des logiciels experts(aides à la décision).

- **L'opérateur (trice) doit veiller au bon fonctionnement des équipements qu'il (elle) utilise et être en mesure, en cas de situation mettant en cause la continuité du service ou la mission, d'appliquer des procédures et des mesures conservatoires (sauvegarde électrique, climatisation, incendie).**

- L'opérateur (trice) est sédentaire ; il (elle) exerce son activité à l'intérieur de locaux sécurisés dont l'accès est filtré. Il (elle) travaille seul (e) ou en équipe sous la conduite d'un responsable de station centrale. Les horaires de travail sont compatibles avec l'obligation du service de permanence. Il est susceptible d'exercer ses fonctions de jour comme de nuit (semaine, week-end,jours fériés).

INTRODUCTION
suite...

- **L'opérateur (trice) doit faire preuve d'une grande maîtrise**, car il (elle) a souvent à faire face à des situations mettant en cause la sécurité ; des personnes, acte de malveillance, comportement terroriste, personnes à secourir…)

- A l'aide d'un système de gestion dédié, dont il (elle) a la parfaite maîtrise, il (elle) est en mesure de pouvoir réaliser des opérations d'analyse, d'anticiper des situations, de coordonner des moyens vers des lieux dont il (elle) a la parfaite connaissance. Il (elle)dispose, exploite, analyse, recense les images provenant du système de vidéosurveillance dans le respect des préconisations de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) et de la commission départementale de **vidéoprotection**, ainsi que du RGPD.

- Dans le cas d'un contexte lié au climat d'insécurité, il (elle) est en mesure d'interpréter et d'anticiper des situations données ou critiques. En fonction de l'analyse des données, captées par le système de vidéosurveillance, il (elle) applique des procédures permettant de dépêcher, de guider et de renseigner des moyens d'interventions internes ou, les forces de l'ordre dans une démarche curative ou préventive.

- Il (elle) peut être amené à effectuer des rondes vidéo ou des patrouille virtuelles. Il (elle) connaît les procédures de 1re niveau permettant d'effectuer la maintenance et le réglage de base du matériel (caméras et connexions). Il (elle) peut assurer le retour à leur bon fonctionnement en cas d'anomalies techniques.

- L'opérateur (trice) traite les banques de données d'images afin de rechercher des images dans le but de faire des investigations et de procéder, dans le strict respect de la réglementation, à des remises d'éléments aux forces de l'ordre, notamment. Il (elle) garantit la traçabilité des opérations de traitement sur les images. Il (elle) rend compte et renseigne les mains courantes électroniques.

Cette formation est destinée aux personnels exerçant leur activité dans les stations centrales de télésurveillance, centres de sécurité et de supervision ou aux personnes souhaitant devenir opérateur(trice) de vidéoprotection

TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE OSVP

PRESENTATION

1. LE CADRE GENERAL
Réglementation / Déontologie
TRONC COMMUN → **41 HEURES**

+

2. LE METIER
Opérateur de Vidéoprotection → **99 HEURES**

TOTAL FORMATION = **140 HEURES**

EXAMEN → 2 HEURES 50 MN

- Questions écrites - Test QCM
- Entretien Jury - Mise en situation

PUBLIC CIBLE

Professionnels exerçant leur activité dans les stations centrales de télésurveillance, centre de contrôle et traitement d'informations à distance, centres de sécurité et de supervision et nouveaux entrants dans cette activité de vidéoprotection.

INSCRIPTION

En ligne, sur notre site www.gpmse.com ou par mail ou par téléphone.
Délai entre l'inscription et la rentrée en formation 30 à 45 jours en amont en moyenne.
Fermeture annuelle du 01 au 20 août.

Groupement Professionnel de Formation des Métiers de Sécurité Electronique
GPMSE FORMATION – SASU
17 rue de l'Amiral Hamelin 75116 Paris - Tél : 01.45.05.71.71 – Email : secretariat@gpmse.com
www.gpmse.com

Version mise à jour le 12 janvier 2023

PREREQUIS

- Être âgé de 18 ans au moins
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 (Baccalauréat souhaité) ou justifier d'une expérience professionnelle significative (1)
- Disposer d'une carte professionnelle Opérateur de Vidéoprotection valide ou expirée ou avoir une expérience professionnelle présente ou passée dans cette activité ou avoir engagé la procédure pour obtenir une autorisation préalable ou provisoire du CNAPS (2)
- Avoir un casier judiciaire vierge au moment de la candidature (bulletin n°3)
- Ne pas faire l'objet de poursuite judicaires lors de la candidature (attestation sur l'honneur)
- Être dans une dynamique d'emploi ou de recherche d'emploi dans l'activité
- Le candidat sans niveau 4 ni expérience peut être sélectionné par des tests et entretien organisé par GPMSE Télésurveillance
- Test de français de niveau B1 réglementaire à passer ou avoir le Baccalauréat

(1) Expérience dans une activité de surveillance par des systèmes électroniques ou une activité connexe
(2) Pour en savoir plus, nous contacter

PROFIL DU CANDIDAT

- Aptitude à travailler en horaires décalées, week-end et jours fériés
- Aptitude à exercer dans un milieu confiné, clos
- Bonnes aptitudes de communication
- Capacité à manipuler les outils de bureautiques, informatiques et systèmes électroniques

DUREE

- Formation de 105 heures sur 15 jours + 35 heures de stage + 2 heures 50 mn d'épreuves de certification

TARIFS

- 2 200 €HT + 150 €HT de frais de dossier pour les entreprises non-adhérentes
- 5 000 €HT de frais annexes formateur et jury (3) pour OSVP dispensé hors région parisienne (transport, repas, hébergement)

Formation éligible à tous les dispositifs de financement (POEI, POEC, AIF, PDC, AFPR, AGEFIPH, CPF,...)

INTERVENANTS

- Formateurs Experts agrées par le GPMSE et l'arrêté du 01 juillet 2016 relatif aux activités de sécurité privée modifié le 20 décembre 2016.

(3) Les entreprises ont la possibilité de prendre en charge l'ensemble des frais annexes si elles le souhaitent

Groupement Professionnel de Formation des Métiers de Sécurité Electronique
GPMSE FORMATION – SASU
17 rue de l'Amiral Hamelin 75116 Paris - Tél : 01.45.05.71.71 – Email : secretariat@gpmse.com
www.gpmse.com

Version mise à jour le 12 janvier 2023

OBJECTIFS / COMPETENCES ATTESTEES

- Etudier l'environnement juridique de la sécurité privée
- Mettre en œuvre les gestes de premiers secours
- Analyser et résoudre les conflits
- Transmettre des consignes et informations
- Etudier l'environnement juridique de la vidéoprotection
- Prévenir des risques terroristes
- Prévenir des autres risques d'atteinte aux biens et aux personnes
- Connaître et maîtriser les différents systèmes de sécurité et outils de travail de la vidéoprotection
- Exploiter les informations véhiculées par les images
- Développer les capacités de vidéoprotection
- Maîtriser les systèmes d'exploitation

MODALITES D'EVALUATION

Session de validation de la certification comprenant : (1 heures 50 mn)

- Questionnaire réglementaire
- QCM Métier
- Entretien avec le jury
- Mises en situations

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Notre organisme respecte les conditions d'accueil et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Nous mettons également en œuvre les moyens pour adapter les formations et les dispositifs pédagogiques aux spécificités du handicap.
- Matériel d'accueil : Monte escalier mécanique ou électrique – Accès au ascenseurs – Rampes – Agent d'accueil préposé à l'aide à la mobilité.
- Référent handicap : Sauveur MUSELLA – 06.62.65.60.87.

METHODES MOBILISEES

- Tout au long de nos formation nous utilisons des mises en situation, des jeux pédagogiques, des exercices, exposés, et des études de cas pour transformer les apports théoriques en véritables compétences opérationnelles. Nos formateurs experts évaluent chaque module – entraînement examen blanc – auto-évaluation.
- Possibilité de valider un/ou plusieurs blocs : Non

EQUIVALENCES

- Les diplômes OVT

DISPENSE

- Les titulaires d'une certification reconnue dans une activité de sécurité privée peuvent être dispensés du tronc commun de 41h sous présentation de leur carte professionnelle valide ou expirée, de leur certification et carte SST à jour, ou la recycler avant ou pendant la formation SST incluse dans le programme.

VOIES D'ACCES A LA CERTIFICATION

- Après un parcours de formation continu
- Par VAE
- Prochainement par alternance

PASSERELLES

- Opérateur (trice) vidéoprotection/vidéosurveillance – Opérateur (trice) de téléassistance – Opérateur (trice) téléservices, télé-contrôle - Opérateur centre supervision

SUITES DE PARCOURS ET DEBOUCHES

La formation permet d'accéder aux métiers suivants :

- Les titulaires de OSVP peuvent suivre une formation complémentaire pour devenir agent de télésurveillance
- Devenir, moyennant quelques années d'expérience, Superviseur, Chef d'équipe – Accès au niveau 5 possible avec le BTS MOS
- Après le niveau 5, il existe la formation de dirigeant de niveau 6 dans les activités de sécurité privée
- Le niveau 4 acquis permet aussi l'accès au concours de la fonction public

CONTACTS

Sauveur MUSELLA – Responsable formation

- sauveur.musella-formation@gpmse.com – Tel. : 06.62.65.60.87
- Secrétariat – secretariat@gpmse.com – Tel : 01.45.05.71.71

TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE OSVP

PROGRAMME - LE CADRE GENERAL = 41 HEURES

1-1 Module Juridique = 17 HEURES

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DE LA SECURITE PRIVEE

Objectifs pédagogiques généraux	Objectifs pédagogiques spécifiques	Durée minimale
Etudier Livre VI du Code de la Sécurité intérieure	**Acquérir et Maîtriser :** • Explication initiale du livre VI (contexte, logique) • Architecture d'ensemble • Conditions d'accès à la profession (moralité & aptitude professionnelle) • Principe d'exercice exclusif • Principe de neutralité • Détention et usage des armes • Port des uniformes & insignes • Dispositions visant à éviter la confusion avec un service public et sanctions (avec cas concrets) • Spécificités des services internes • Régime de la carte professionnelle et les téléservices • Sanctions afférentes au non respect de ces dispositions	**4 heures**
Connaître les dispositions utiles du code pénal	**Maîtriser les concepts de légitime défense, de faits justificatifs comme l'état de nécessité d'atteinte à l'intégrité physique et à la liberté d'aller et venir :** • Conditions légales de rétention d'une personne avant mise à disposition des forces de police • Non-assistance à personne en danger • Omission d'empêcher un crime ou un délit • Usurpation de fonctions • Atteinte aux systèmes de traitement automatisé • Appropriation frauduleuse • Fonctionnement des juridictions pénales	**3 heures**
Application de l'article 73 du code de procédure pénale	Identifier et Savoir respecter les conditions d'interpellation de l'article 73 du Code Pénal	**2 heures**
Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques	**Connaître et retenir la législation relative :** • Au respect de la vie privée • Au respect du droit de propriété • Aux juridictions civiles • à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)	**1 heure**
Connaître les principes de la République française	**Connaître :** • Les principes de la République notamment la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, la non discrimination, la liberté de conscience, la prévention de la violence et le respect de la dignité de la personne humaine • Les symboles de la République (devise, emblème national, hymne national) et le respect qui leur est dû • L'Etat de droit et le respect de l'ordre public	**3 heures**
Respecter la déontologie professionnelle	**Respecter et appliquer :** • Le secret professionnel • Les principes déontologiques • Etre averti sur les marchandages et les sanctions spécifiques associées	**4 heures**

Groupement Professionnel de Formation des Métiers de Sécurité Electronique
GPMSE FORMATION – SASU
17 rue de l'Amiral Hamelin 75116 Paris - Tél : 01.45.05.71.71 – Email : secretariat@gpmse.com
www.gpmse.com

Version mise à jour le 12 janvier 2023

TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE OSVP

PROGRAMME - LE CADRE GENERAL = 41 HEURES

1-2 Module stratégique = 24 HEURES

Parties	Objectifs pédagogiques généraux	Objectifs pédagogiques spécifiques	Durée minimale
Gestion des premiers secours	Savoir mettre en œuvre les gestes élémentaires de premier secours	**Connaître et pratiquer** (conformément à la réglementation en vigueur éditée par l'INRS) **:** • Le programme national du dispositif de formation sauvetage secourisme au travail de l'INRS ou prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) • La conduite à tenir lors de premiers secours • Savoir alerter et secourir	**14 heures** dont 7h de mise en pratique
Gestion des risques et des situations conflictuelles	Savoir analyser les comportements conflictuels	**Connaître et distinguer :** • Les origines des conflits • Les différents types de conflits • La stimulation et les motivations des conflits • Les étapes d'un conflit • La prévention du conflit	**3 heures**
	Savoir résoudre un conflit	**Savoir :** • Traiter une agression verbale • Gérer les émotions • Adopter des techniques verbales • Intervenir par étapes • Adopter une posture, un regard et une gestuelle adaptée	**2 heures**
Transmission des consignes et informations	Savoir transmettre des consignes	**Savoir :** • Mettre en œuvre et transmettre des consignes écrites ou orales • Transmettre des consignes permanentes, particulières ou ponctuelles • Transmettre des consignes dans le cadre d'une intrusion de malveillance, d'incendie, d'accident	**2 heures**
	Réaliser une remontée d'informations	**Savoir :** • Faire un compte rendu oral • Faire un compte rendu écrit • Etablir un rapport	**3 heures**

TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE OSVP

PROGRAMME - LE METIER = 99 HEURES

2-1 Module juridique = 12 heures dont 3h de mise en pratique

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DE LA VIDEOPROTECTION

Objectifs pédagogiques généraux	Objectifs pédagogiques spécifiques
Connaître les dispositions utiles encadrant l'activité de vidéoprotection	**Maîtriser :** • Les dispositions des livres II et VI du code de la sécurité intérieure relatives à la vidéoprotection • Les dispositions du code civil et du code pénal relatives au respect de la vie privée • Les grands principes de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ; • Les dispositions du code du travail relatives à l'information préalable du salarié concernant la collecte d'informations le concernant personnellement.
Connaître la réglementation européenne et les autres règles encadrant la profession	**Connaître :** • La réglementation européenne pour la protection des données(RGPD) • Les organismes régulateurs et de certification • Les règles de certification dans le domaine de la vidéoprotection • Les dispositions fixant les conditions de certification des installateurs de systèmes de vidéosurveillance • Les recommandations de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE OSVP

PROGRAMME - LE METIER = 99 HEURES

2-2 Module opérationnel et stratégique / Prévention des risques = 20 heures

Parties	Objectifs pédagogiques généraux	Objectifs pédagogiques spécifiques	Durée minimale
Prévention des risques terroristes	**Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes**	• Capacité de détection et d'analyse des comportements suspects • Reconnaître les comportements suspects (le « profiling ») • Connaître les indicateurs physiques, la communication non verbale (les parties du corps se révèlent) • Savoir identifier et reconnaître les différents matériels utilisés par les terroristes : 1. Armement (arme de poing, fusil d'assaut, fusil de chasse, fusil à pompe, lance-roquettes, etc.) 2. Les différents explosifs (solide, liquide, vrac) 3. Les engins explosifs improvisés (EEI), schéma de montage, déclenchement piégé, retardement, contrôlé(ceinture explosif).	**4 heures**
	Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention	• Savoir alerter ou faire alerter les forces de l'ordre et sa hiérarchie • Capacité à établir un compte rendu et une description de la situation de façon claire, concise et efficace.	
	Alerter les secours	• Savoir effectuer un compte rendu rapide et efficace de la situation aux services de secours.	
Prévention des autres risques d'atteinte aux biens et aux personnes	**Repérer et analyser les comportements à risque**	**Savoir :** • Repérer les situations anormales • Analyser l'environnement économique de l'activité et le contexte sécuritaire • Anticiper les conséquences liées aux menaces. **Connaître :** • Les consignes et les informations spécifiques propres au métier d'opérateur de vidéoprotection en fonction du site à surveiller et appliquer les consignes locales au regard du contexte environnemental.	**16 heures**
	Alerter	**Savoir :** • Alerter ou faire alerter les forces de l'ordre, les services de secours et sa hiérarchie • Effectuer un compte rendu et une description de la situation de façon claire, concise et efficace • Faciliter l'intervention des forces de l'ordre ou des secours	

TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE OSVP

PROGRAMME - LE METIER = 99 HEURES

2-3 Module opérationnel et stratégique / Vidéoprotection = 32 heures

Objectifs pédagogiques généraux	Objectifs pédagogiques spécifiques	Durée minimale
Connaître et maîtriser les différents systèmes de sécurité et outils de travail	**Connaître :** • Les méthodes de conception d'un système de vidéosurveillance • Les principales familles de réglage des caméras analogiques et des caméras numériques • Les différentes interactions entre les équipements de vidéoprotection • Les logiciels d'exploitation de vidéosurveillance grâce à l'image • Les interconnexions avec le contrôle d'accès • L'anti-intrusion • Les dispositifs d'alerte ou de reconnaissance • Les logiciels audio complets à la vidéo • Le logiciel de gestion vidéo (VMS) • La supervision • L'hypervision • L'intégration d'une intelligence algorithme comme outil d'aide • Le fonctionnement et l'organisation d'un poste central de sécurité • **Maîtriser** la gestion des pièces de rechanges pour une meilleure maîtrise des coûts	**16 heures**
Exploiter les informations véhiculées par les images	**Savoir :** • Gérer la traçabilité des images • Gérer la destruction des images • Rechercher des informations à partir d'images enregistrées.	**4 heures**
Développer les capacités de vidéoprotection	**Savoir :** • Formaliser les procédures • Rechercher l'optimisation des procédures • Rédiger des fiches de suivi du système de vidéoprotection.	**4 heures**
Maîtriser les systèmes d'exploitation	**Connaître l'ensemble des outils; savoir:** • Veiller à la sécurisation des systèmes et des outils • Notifier et alerter sur les éventuelles menaces d'intrusion dans le système • Vérifier l'état de fonctionnement du système • Rédiger les documents de synthèse (main courante, signalement, rapport…).	**4 heures**
	Savoir • Contrôler les images ou les plans de référence • Vérifier les masques et les champs de vision • Proposer des cycles automatiques et des prépositions des caméras • Effectuer les premiers gestes de maintenance	**4 heures**

TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE OSVP

PROGRAMME - LE METIER = 99 HEURES

2-4 Stage mise en situation pratique = 35 heures

Thème / Partie	Objectifs pédagogiques généraux	Objectifs pédagogiques spécifiques	Durée minimale
STAGE PRATIQUE **Centre de sécurité ou de supervision** **Vidéoprotection**	**Approfondir l'utilisation de diverses techniques**	• Mettre en application les connaissances acquises • Découvrir l'opérationnel • Intégrer une équipe de travail • Se familiariser avec les systèmes électroniques de vidéoprotection • Identifier en pratique les tâches d'un opérateur vidéoprotection • Evoluer dans l'environnement de Vidéoprotection	**35 heures**

1 LE CADRE GENERAL
Réglementation / Déontologie
TRONC COMMUN → **41 HEURES**

+

2 LE METIER
Opérateur de Vidéoprotection → **99 HEURES**

TOTAL FORMATION = **140 HEURES**

CONTACTS

Sauveur MUSELLA – Responsable formation

- sauveur.musella-formation@gpmse.com – Tel. : 06.62.65.60.87
- Secrétariat – secretariat@gpmse.com – Tel : 01.45.05.71.71